



Le réseau Afac en région



ÉDITO

“ Depuis la création de l’Afac-Agroforesteries en 2007, un même mot d’ordre résume notre philosophie : adhérer au Réseau Afac, c’est avant tout avoir envie d’échanger avec ses pairs pour partager son expertise et faire progresser ensemble la cause de l’arbre hors-forêt, avec une ambition de durabilité. Alors que l’Afac a été créée par une centaine de structures, notre réseau rassemble désormais plus de 400 structures qui agissent sur le terrain en faveur du développement de l’arbre et la haie. Cette croissance doit nous rendre optimistes : elle atteste que nous sommes désormais nombreux à agir à toutes les étapes du cycle de développement d’un arbre, « de la graine à la plaquette bocagère ». Le développement du Réseau Afac nous incite à faire évoluer notre façon de travailler en réseau, pour garder ce lien de transmission si indispensable entre le terrain et les ministères, et faire du croisement entre toutes les initiatives si riches du réseau en région.

Dans ce contexte, la structuration régionale du Réseau Afac démontre chaque jour son utilité. En effet, les Afac régionales permettent de « faire réseau » à une échelle géographique qui permet de la proximité entre les opérateurs. Cette échelle permet aux

Afac régionales de porter des actions complémentaires à celles de l’Afac-Agroforesteries à l’échelle nationale : il peut s’agir de l’organisation de journées techniques pour monter en compétence, de l’appui au déploiement des filières amont ou aval, de la production de références technico-économiques, de l’élaboration de projets de recherche, de la création d’outil pour appuyer le conseil, ou encore du suivi des politiques publiques et du plaidoyer pour améliorer ces politiques.

Toutes les Afac régionales s’appuient sur un cadre statutaire type et sur le projet associatif du Réseau Afac, ce qui permet une cohérence d’action. Les priorités stratégiques de chaque Afac régionale et la composition de leur gouvernance sont à adapter en fonction du contexte de chaque région, en tenant compte des dynamiques en place.

Nous sommes là pour vous accompagner dans ces démarches, le Réseau Afac compte aujourd’hui six Afac régionales et nous espérons que cette famille s’élargira dans les prochaines années !

**PHILIPPE HIROU —
Président de l’Afac-Agroforesteries**

- 1 — Qu’est-ce qu’une Afac régionale et quels sont ses objectifs ? 4**
- 2 — Avantages d’une structuration régionale, la plus-value d’un collectif 5**
- 3 — Une complémentarité de structures, de métiers et d’expertise 6**
- 4 — Dans l’intérêt général, une gouvernance prenant en compte les différentes approches de l’arbre 8**
- 5 — État et perspectives de constitution de nouvelles Afac 9**
- 6 — Portraits des Afac régionales 10**
- 7 — Témoignages 14**

1 Qu'est-ce qu'une Afac régionale et quels sont ses objectifs ?

OBJET STATUTAIRE

En cohérence avec le projet associatif du Réseau Afac, chaque Afac régionale vise à promouvoir, accompagner et mettre en œuvre des politiques globales de développement de l'arbre hors forêt à l'échelle régionale dans une triple approche agricole, environnementale, et de développement territorial.

OBJECTIFS

- Faciliter l'articulation des politiques régionales et nationales : en bénéficiant d'une veille sur les politiques nationales, en faisant remonter des propositions de la région sur ce cadre national, etc...

- Déployer régionalement les grands projets structurants portés par le Réseau Afac : Label Haie, filière ligneuse Végétal local, paiements pour services environnementaux, etc...
- Favoriser les échanges techniques entre opérateurs d'une même région, mutualiser les expériences de façon à progresser collectivement,
- Communiquer et donner de la visibilité au sujet de l'arbre hors forêt et à toutes les agroforesteries.
- Renforcer les connaissances : en tissant des coopérations avec le monde de la recherche pour explorer des sujets nouveaux, en produisant de la donnée et des références régionales, en construisant des programmes d'actions sur des questions spécifiques à une région.



2 Avantages d'une structuration régionale, la plus-value d'un collectif

Dans un contexte de fort développement du Réseau Afac (plus de 350 organismes adhérents), la structuration à l'échelle régionale du Réseau Afac procure de nombreux avantages.

Pour les opérateurs de l'arbre et la haie, une Afac régionale permet de :

- Être représentés auprès des instances régionales pour promouvoir et défendre la cause de l'arbre hors forêt auprès des élus et des décideurs,
- Participer à la conception des politiques régionales de l'arbre et la haie et accompagner leur mise en œuvre,
- Monter des programmes régionaux de développement de l'arbre et la haie, dotés de moyens financiers, et participer à la mise en œuvre de ces programmes,
- Échanger avec des pairs, partager son expérience, monter en compétence en bénéficiant de journées d'échanges techniques entre opérateurs,
- S'appuyer sur le retour d'expérience d'autres structures en trouvant des complémentarités,
- Bénéficier d'une veille sur les politiques nationales de l'arbre hors forêt, ainsi que du retour d'expérience des autres politiques régionales,
- Éviter des concurrences entre structures.

Pour les institutions et financeurs d'une région, une Afac régionale permet de :

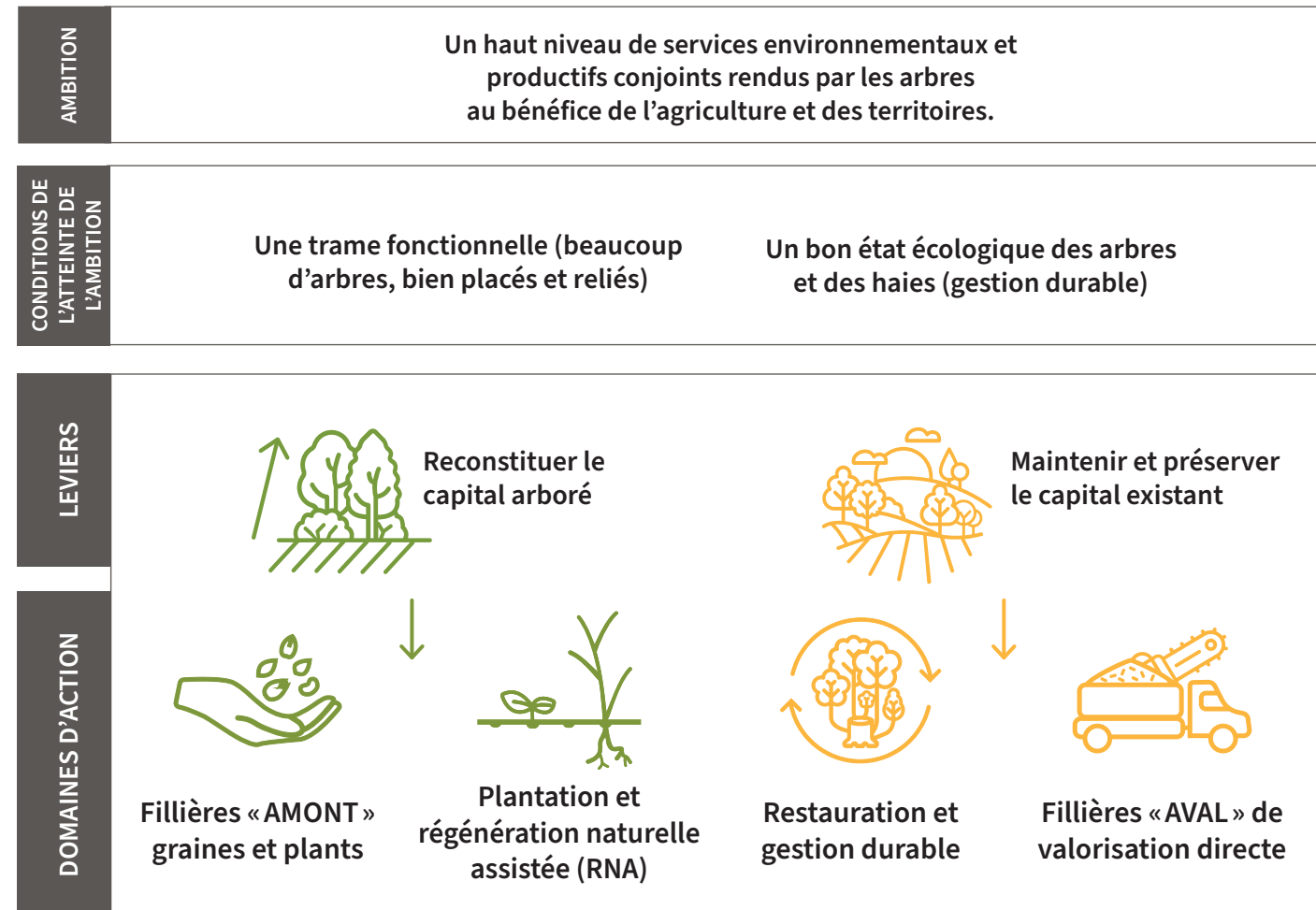
- Simplifier la concertation et les échanges avec toutes les parties prenantes du développement de l'arbre hors forêt, en s'appuyant sur l'Afac régionale comme interlocuteur principal pour l'élaboration des programmes et dispositifs régionaux en faveur de l'arbre hors forêt,
- Simplifier la mise en œuvre et le suivi des politiques régionales de l'arbre hors forêt grâce au retour d'expérience des acteurs de terrain réunis au sein de l'Afac régionale,
- Accroître la couverture territoriale du développement de l'arbre et la haie grâce à une logique d'essaimage de compétences entre structures de l'Afac régionale,
- Faciliter la complémentarité d'intervention thématique entre ces structures,
- Bénéficier d'une veille sur les politiques nationales de l'arbre hors-forêt, ainsi que du retour d'expérience des autres politiques régionales,
- Optimiser les transferts de connaissance entre la recherche, l'enseignement et le développement au sein de la région.

3 Une complémentarité de structures, de métiers et d'expertise

Une Afac régionale réunit et représente les personnes morales d'une région qui mènent des actions en faveur de l'arbre hors forêt et qui s'engagent à partager leur expertise au profit de cette politique globale de développement de l'arbre hors forêt.

Les professionnels des organismes rassemblés au sein des Afac régionales ont des expertises complémentaires (conseil, recherche, développement, enseignement) et agissent tout au long du cycle de vie d'un arbre de « la graine à la plaquette bocagère » dans les quatre grands domaines d'intervention qui permettent de préserver, valoriser et reconstituer l'arbre hors-forêt:

- les filières « AMONT » de collecte de graines et de production de plants d'arbre et d'arbuste,
- la plantation et la régénération naturelle assistée (RNA),
- la restauration et la gestion durable de l'arbre hors-forêt,
- les filières « AVAL » de valorisation des productions directes (biomasse, bois d'œuvre, fruits, fourrage, etc) et des services indirects rendus par l'arbre hors-forêt.



Cette synergie d'approches complémentaires autour d'une vision commune de l'arbre est une richesse, elle permet de progresser collectivement tout en garantissant le caractère d'intérêt général des actions menées.



Filières amont de collecte de graines et de production de plants d'arbres et d'arbustes



Plantation et régénération naturelle assistée (RNA)



Restauration et gestion durable de l'arbre hors-forêt



Filières aval de valorisation des produits directs et indirects issus de l'arbre et de la haie

4 Dans l'intérêt général, une gouvernance prenant en compte les différentes approches de l'arbre

Pour refléter la diversité des approches de l'arbre hors-forêt, la composition du conseil d'administration des Afac régionales est définie de façon à prévoir un équilibre entre trois collèges :

- **Le premier collège** est composé des structures pour lesquelles l'arbre hors forêt est le cœur d'activité,

- **Le second collège** est composé des structures menant des actions sur le thème de l'arbre hors forêt dans le cadre de leurs missions agricoles,

- **Le troisième collège** est composé des structures menant des actions sur le thème de l'arbre hors forêt dans le cadre de leur missions environnementales ou de développement territorial.

Collège 1

Arbre hors-forêt

- organismes spécialisés de l'arbre et de la haie
- organismes des filières graines et plants - pépinières,...
- organismes de valorisation de l'arbre - SCIC, CUMA,...

Collège 2

Agriculture

- développement agricole - chambres d'agriculture, GAB, CIVAM, FADEAR,...
- groupement de producteurs et de coopératives agricoles
- enseignement agricole - lycées, CFPPA, MFR, écoles,...
- recherche agronomique
- exploitations agricoles

Collège 3

Environnement - Développement territorial

- eau et gestion des milieux aquatiques - syndicats de bassin versant,...
- fédérations des chasseurs
- paysage - CAUE, bureaux d'étude, paysagistes,...
- protection, gestion et éducation à l'environnement - CPIE, LPO, FNE, CEN,...
- collectivités territoriales
- parcs naturels régionaux
- enseignement et recherche

La répartition du nombre de sièges attribué à chacun de ces trois collèges relève du choix de chaque Afac régionale ; cela peut conduire à définir un

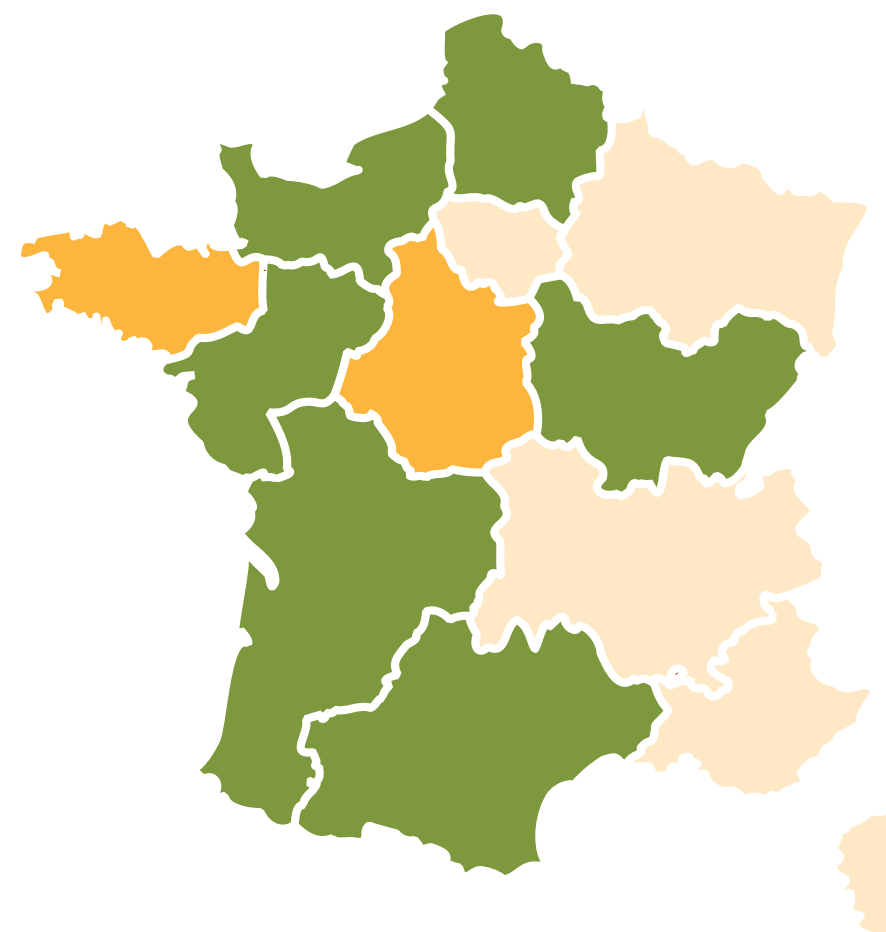
nombre identique de siège pour chaque collège, ou au contraire à renforcer l'un des collèges de façon à tenir compte d'une spécificité du contexte régional.

5 État et perspectives de constitution de nouvelles Afac

Plusieurs autres projets de création d'Afac régionales sont en cours : en Bretagne et en Centre-Val de Loire. Dans ces deux régions, des groupes de travail préfigurant une Afac régionale ont été constitués afin de réfléchir aux objectifs, aux priorités stratégiques, à la gouvernance et aux moyens d'action de chacune de ces futures Afac régionales. Ces réflexions vont continuer jusqu'à la création de ces

nouvelles Afac régionales, envisagées pour la fin d'année 2023.

Cette structuration en Afac régionales devrait se poursuivre progressivement, à mesure que les adhérents des différentes régions en ressentiront le besoin, dans la perspective d'arriver à terme à la création d'une Afac régionale par région.



État de l'avancement de la constitution d'Afac régionales (en janvier 2024) :

- Afac constituées
- Création prévue en 2024
- Afac régionales non constituées

Date de création des Afac régionales :

- Afac Occitanie : 2009
- Afac Pays de la Loire : 2018
- Afac Haies et Bocages de Normandie : 2020
- Afac Hauts-de-France : 2021
- Afac Nouvelle-Aquitaine : 2022
- Afac Bourgogne-Franche-Comté : 2023

6 Portraits des Afac régionales



L'AFABC Occitanie est structurée en un réseau de 13 opérateurs départementaux, spécialistes de l'arbre hors forêt depuis plus de 30 ans pour certains, qui

agissent en faveur de l'arbre et de la haie dans leur territoire. Ce maillage permet une identification claire des interlocuteurs régionaux et départementaux, que ce soit pour les partenaires (techniques ou financiers), les personnes désireuses de planter (collectivités, agriculteurs, particuliers,...) ou les autres entités régionales. Le travail d'échange et de mutualisation des connaissances au sein du réseau permet une montée en compétences de chacun des salariés des opérateurs.



L'Afac Pays de la Loire réunit près de 50 organismes agissant en faveur de l'arbre et la haie, avec une forte complémentarité d'approches, d'expertise

et de réseaux représentés. Cette Afac très dynamique est investie sur tous les fronts pour faire avancer la cause de l'arbre : elle participe au déploiement des projets structurants portés par le Réseau Afac (tel que le Label Haie, la filière ligneuse Végétal local). Elle représente les acteurs de l'arbre et la haie auprès des institutions et est force de propositions pour faire progresser les politiques publiques du bocage. Elle anime différents groupes de travail thématiques et elle facilite la montée en compétence et le partage d'expérience entre ses membres.

AFAHC OCCITANIE

SITE INTERNET www.afahcoccitanie.fr

PRÉSIDENTE Arbres et Paysages d'Autan, représentée par délégation par Nathalie Hewison

COORDINATRICE DU RÉSEAU Pascaline Silande

COORDINATRICE PROJETS Adèle Vantorhoudt

CONTACT contact@afahcoccitanie.fr
06 23 65 83 12

NOMBRE D'ADHÉRENTS 25

AFAC PAYS DE LA LOIRE

SITE INTERNET www.afac-paysdelaloire.org

PRÉSIDENTE EIRL De la haie à la forêt, représentée par Cyrille Barbé

COORDINATRICE Sandrine Émeriau

CONTACT contact@afac-paysdelaloire.org
06 28 47 64 25

NOMBRE D'ADHÉRENTS 49



L'Afac Haies et bocages de Normandie s'est constituée en 2020 et plus de 60 structures adhèrent aujourd'hui à l'association : depuis les établissements d'ensei-

gnements, les paysagistes, pépiniéristes, en passant par les collectivités, les Fédérations des Chasseurs, et en allant jusqu'aux Syndicats de bassins versants et Parc Naturels Régionaux (PNR). Ses missions consistent à créer du lien entre les acteurs du territoire, à apporter des conseils techniques, diffuser des retours d'expérience, partager de la documentation ainsi qu'à sensibiliser et former divers publics (agriculteurs, techniciens, élus). L'Afac Normandie a également tissé des liens importants avec les institutionnels : la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), ou encore l'Office Français de la Biodiversité (OFB).



L'Afac Hauts-de-France est un collectif multi-acteurs (universitaires, bureaux d'études, collectivités, parcs naturels, pépinières et associations) dont la transdisci-

plinarité permet de croiser les regards, de travailler sur la multiplicité et le transfert de compétences. L'expertise d'un réseau unique et les services compétents permettent d'accompagner le déploiement des agroforesteries en région. Les rencontres locales permettent d'intensifier les échanges et de gagner en compétence sur les sujets agroforestiers grâce à un réseau convivial et dynamique.

AFAC HAIES ET BOCAGES DE NORMANDIE

FACEBOOK www.facebook.com/Afac.Haies.et.bocages.de.Normandie/

LINKEDIN www.linkedin.com/company/afac-haies-et-bocages-de-normandie/

PRÉSIDENTE Pépinières Levavasseur, représentées par Étienne Levavasseur

COORDINATRICE Marine Levrard

CONTACT responsable@afac-normandie.fr
06 27 62 81 57

NOMBRE D'ADHÉRENTS 60

AFAC HAUTS-DE-FRANCE

SITE INTERNET [www.facebook.com /AFAC.Agroforesteries.HDF](https://www.facebook.com/AFAC.Agroforesteries.HDF)

LINKEDIN www.linkedin.com/company/afac-agroforesteries-des-hauts-de-france/

PRÉSIDENTE Atelier Agriculture Avesnois Thierache, représentée par délégation par Françoise Gion

COORDINATRICE Juliëtte Bouts

CONTACT afahautsdefrance@gmail.com
06 24 53 56 92

NOMBRE D'ADHÉRENTS 23



En Nouvelle-Aquitaine, plus grande région de France, riche de la diversité de ses filières agricoles et de ses paysages, des opérateurs de la haie avaient l'ha-

bitude de travailler en partenariat. Pour aller plus loin, ils ont engagé une large concertation afin de créer une Afac régionale Nouvelle-Aquitaine rassemblant l'ensemble des opérateurs et des acteurs quelle que soit leur « entrée haie ». Pendant un an, avec le soutien d'un étudiant d'Agro Paris Tech, tous ces acteurs ont été contactés afin d'estimer leur intérêt, leurs attentes et de les associer au projet. Le premier temps fort, a été une journée de travail en présentiel au sortir du covid, fin 2021, puis une AG constitutive en octobre 2022. Le Conseil d'administration et le bureau de l'Afac Nouvelle-Aquitaine sont issus de cette diversité thématique et du territoire néo-aquitain, ce qui permet à l'Afac Nouvelle-Aquitaine de bénéficier de plus de 30 ans d'expérience et de réalisations.



L'Afac Bourgogne-Franche-Comté s'est constituée le 30 novembre 2023, à l'initiative de 36 structures adhérentes du Réseau Afac de la région Bourgogne-Franche-Comté.

En complémentarité avec le Réseau Bocag'Haies animé par Alterre Bourgogne-Franche-Comté, cette Afac régionale vise à promouvoir l'agroforesterie sous toutes ces formes, à faciliter les échanges techniques entre conseillers, à être force de proposition pour améliorer les politiques publiques de l'agroforesterie, à renforcer les connaissances et à engager des projets au profit des structures de la région travaillant sur l'arbre, la haie et le bocage.

AFAC NOUVELLE-AQUITAINE

PRÉSIDENCE Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine, représentée par délégation par Pierre-Marie Moreau

CONTACT afacna@gmail.com

NOMBRE D'ADHÉRENTS 35

AFAC BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

PRÉSIDENCE Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs, représentée par délégation par Morgane Laithier

CONTACT à venir

NOMBRE D'ADHÉRENTS

7 Témoignages



Séminaire AFAHC Occitanie, juin 2023
©Afac Occitanie

AFAHC OCCITANIE —

30 ANS C'EST LE TEMPS DEPUIS LEQUEL CERTAINS OPÉRATEURS SONT SPÉCIALISTES DE L'ARBRE HORS-FORÊT

« À travers le projet régional *Occitarbre*, soutenu par la Région Occitanie dans le cadre de son Plan Arbre Carbone Vivant, nous menons des actions de concertation, de structuration et de mutualisation au sein du réseau. Ce projet rassemble tous les opérateurs départementaux et montre la cohésion du réseau, avec une entraide entre les structures les plus anciennes et les plus récentes. Notre séminaire interne a eu lieu en juin 2023 à Meyrueis en Lozère et a permis de rassembler une quarantaine de salariés du réseau pour des échanges fournis autour de la place de l'AFAHC Occitanie avec ses partenaires et face aux enjeux du territoire. »

PASCALINE SILANDE —
Coordinatrice

AFAC PAYS DE LA LOIRE —

10 ATELIERS TECHNIQUES ORGANISÉS EN 2023 POUR MONTER EN COMPÉTENCES ET VALORISER L'EXPERTISE DU RÉSEAU

« Lors des rencontres régionales d'octobre 2022, nous avons lancé un questionnaire pour savoir quelles thématiques les participants voulaient aborder et approfondir. Nous avons par ailleurs constaté un besoin d'échanger entre les techniciens du réseau notamment sur les aspects techniques et les financements. On s'est dit que c'était une bonne porte d'entrée pour renforcer notre travail en réseau, favoriser la montée en compétence, et également faire connaître l'Afac Pays de la Loire et aller à la rencontre de nouveaux adhérents. Nous avons donc construit un programme 2023 de 10 ateliers techniques, sur des sujets très diversifiés : le PGDH, le Label Haie, les paramètres qui influencent le choix des essences, la taille de formation, les haies de bord de route, le choix du paillage, la restauration des arbres têtards. Les ateliers sont calibrés sur une demi-journée et se prolongent par un repas pour favoriser la convivialité. Dans la mesure du possible, ils se déroulent sur le terrain et tournent entre les différents départements. Et surtout, la marque de fabrique de ces ateliers techniques c'est que les intervenants sont des opérateurs de l'Afac Pays de la Loire, ce qui nous permet de valoriser toutes ces compétences. »

SANDRINE ÉMERIAU —
Coordinatrice



Atelier technique essences, 2023
©Afac Pays de la Loire

AFAC HAIES ET BOCAGES DE NORMANDIE —



150, C'EST LE NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISÉES À LA GESTION DURABLE DES HAIES GRÂCE AUX ÉVÈNEMENTS DE CES DERNIERS MOIS

« Parmi nos actions, nous sommes régulièrement sollicités pour réaliser des sensibilisations en pied de haie, à destination de divers publics : agriculteurs, techniciens ou encore élus. Cela nous permet de rencontrer des acteurs du réseau, d'échanger avec eux et de leur transmettre des informations au sujet de la gestion durable du bocage. Les évènements sur le terrain permettent une proximité avec le territoire qui est essentielle : ils permettent une mise en pratique des conseils apportés par l'association, et la réponse directe aux nombreuses questions que se posent les acteurs du bocage. »

En l'espace de 6 mois, plus de 150 personnes ont été sensibilisées, et 3 autres évènements sont déjà programmés pour cet hiver. Ils viennent s'ajouter à la formation d'une dizaine de techniciens au Label Haie ainsi qu'à une sensibilisation dédiée aux paysagistes afin de leur présenter la marque Végétal Local, qui auront lieu respectivement en fin d'année 2023 et début 2024. »

MARINE LEVRARD —
Coordinatrice



Sensibilisation gestion durable des haies, Saint-Lô, 2023,
©Afac Haies et Bocage de Normandie - Étienne Levasseur



Journée régionale de l'arbre, organisée par l'Afac Hauts-de-France,
le 23 janvier 2023, ©Afac Hauts-de-France

AFAC HAUTS-DE-FRANCE —

30 MOIS, C'EST LA DURÉE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE VÉGÉTAL LOCAL DÉPOSÉ AUPRÈS DU FONDS VERT PAR L'AFAC HAUTS-DE-FRANCE.

« Pendant un an, nous nous sommes réunis régulièrement entre structures de l'Afac Hauts-de-France en vue de construire un projet ambitieux de développement de la filière Végétal local à l'échelle de notre région. Après une phase d'identification et d'analyse des enjeux et des leviers, nous avons formalisé une feuille de route et un programme d'actions qui a fait l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du dispositif Fonds vert. S'il est retenu, ce projet débutera en 2024, sous le pilotage de l'Afac Hauts-de-France et avec la participation de six organismes partenaires aux missions et compétences complémentaires. Nous comptons beaucoup sur ce projet structurant pour démontrer la force de notre travail en réseau et pouvoir développer cette approche sur d'autres thématiques. »

Juliëtte BOUTS —
Coordinatrice



Conseil d'administration de l'Afac Nouvelle-Aquitaine
©Afac Nouvelle-Aquitaine

AFAC NOUVELLE-AQUITAINE —

PLUS DE 50, C'EST LE NOMBRE DE PARTICIPANTS À LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DÉJÀ 4 RÉSEAUX RÉGIONAUX ADHÉRENTS !

“ Outre les démarches administratives indispensables pour mettre sur les rails notre jeune association, nous avons tout de suite souhaité engager des actions concrètes :

- Nous avons signé l'Appel de la haie,
- Nous sommes partenaire du CBN SA pour la mise en oeuvre de la feuille de route régionale *Végétal local* en y intégrant notamment des activités des trois correspondants «Végétal local» présents dans nos structures membres et soutenus par le Fonds pour l'arbre.
- Et surtout, nous finalisons notre propre feuille de route pour 2024 et à plus long terme :
 - Faire connaître et reconnaître l'Afac NA auprès des pouvoirs publics, des acteurs institutionnels et des collectivités,
 - Poursuivre la mobilisation pour l'adhésion de l'ensemble des opérateurs et acteurs,
- Se doter de moyens humains en recherchant des soutiens financiers. Nous avons sollicité le Fonds pour l'Arbre,
- Organiser un premier temps pour les techniciens,
- Poursuivre l'organisation des rencontres statutaires et techniques dans notre grande région en associant un partenaire local : AG Constitutive à Angoulême au lycée agricole, CA à Limoges avec la CRANA, AG à Villeneuve sur Lot avec l'URCPIE, notre prochain CA se tiendra en Gironde avec un zoom technique « viticulture »,
- S'investir pour la haie tant au national que dans le réseau informel des Afac régionales et de leurs animateurs. »

PROM'HAIES EN NOUVELLE-AQUITAINE,
*assurant la présidence
del'Afac Nouvelle-Aquitaine*

Pour plus d'informations sur la structuration régionale du Réseau Afac :

Statuts types des Afac régionales à télécharger sur :
[www.afac-agroforesteries.fr /afac-en-regions /](http://www.afac-agroforesteries.fr/afac-en-regions/)

Renseignements auprès des élus de votre région :
[www.afac-agroforesteries.fr /gouvernance /](http://www.afac-agroforesteries.fr/gouvernance/)

Pour tout autre question concernant la constitution
d'une Afac régionale, contacter Baptiste Sanson,
responsable stratégie et projets :
baptiste.sanson@afac-agroforesteries.fr